



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-52695>

Département(s) de publication : **974**

Annonce n° **25-52695**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : CHU de la Réunion

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Santé

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un EHPAD à Saint-Paul sur l'ancien site de l'EPSMR (site du viaduc)

Description : Dans le cadre de l'application de son Schéma Directeur Immobilier, l'EPSMR lance le présent concours restreint de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'un EHPAD sur le site du Viaduc à Saint-Paul. Le Projet 3ème Age accueillant ce nouvel EHPAD s'inscrit pleinement dans ce nouveau schéma directeur du site, occupant une parcelle de plus de 5000 m². Il constitue la réponse à une nouvelle organisation et besoin suivant la décomposition suivante : - Unité de vie conventionnelle (UV) pour 72 lits - Unité de vie Alzheimer (UVA) pour 30 lits - Pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) pour 14 places - Accueil de jour (AJ) pour 14 places - EHPAD hors les murs - Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) pour 15 lits L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de 16 500 000.00 euro(s) HT valeur Mars 2025

Identifiant de la procédure : 620296ab-14fc-445e-b0a6-d25dfa53de27

Identifiant interne : 2025-399

Type de procédure : Restreinte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71222000 Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Le titulaire se verra attribuer une mission de base étendue aux éléments de missions complémentaires dévolues qu'à la demande du maître d'ouvrage détaillées aux articles 8.1.1 et 8.1.2. du règlement de la consultation.

Déroulement Du Concours : Le concours est organisé en deux phases : - Première phase « Candidature » : les candidats remettent un dossier de candidature complet permettant de vérifier les conditions de participation et de mettre en oeuvre les critères de sélection définis dans l'avis de concours et précisés dans le présent règlement du concours. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis, l'acheteur retient ensuite 3 participants. - Deuxième phase « Offre » : les participants remettent anonymement un dossier de projet dont le niveau de conception correspond à une esquisse dans un délai de 7 semaines après la visite du site.. Le jury examine les dossiers présentés sur la base des critères d'évaluation définis dans l'avis de concours et précisés dans le présent règlement de la consultation puis établit un classement des projets. Après la levée de l'anonymat, sous réserve que le jury ait porté des demandes d'éclaircissements et des questions dans le procès-verbal, un dialogue peut s'établir avec les participants. L'acheteur choisit le ou les lauréats du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury.

Groupement Et Clause D'Exclusivite : En cas de groupement, les candidats sont autorisés à présenter leur offre sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire. En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire. Un même opérateur économique ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché public. Le Pa interdit au candidat disposant des compétences architecturales (architectes) de présenter sa candidature en agissant en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements Cette condition particulière s'applique également aux bureaux d'études.

Condition De Participation : Cf. Art 7.3 du Rc - le cadre de présentation des candidatures annexé au Rc - En complément : L'attestation d'inscription à l'ordre français des architectes du mandataire, Une note relative à la compréhension du projet, Une note relative à la répartition des tâches entre cotraitants, Une note relative aux dispositions pour assurer une présence. - Les éléments juridiques et économiques ° Si le candidat utilise le Dume : Les documents et renseignements mentionnés à l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique en complétant le Dume rédigé en français. ° Si le candidat n'utilise pas le Dume : Le chiffre d'affaires global minimum d'une des trois dernières années pour le mandataire et l'ensemble de ses cotraitants sera exigé à hauteur de 1 500 000.00 euro (s) , Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels par attestation conforme à l'arrêté du 5 janvier 2016 ; Des bilans ou extraits de bilans, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi. Critere De Selection Des Candidatures - Phase 1 : - Le niveau de compétence et de qualification du groupement ; - L'adéquation des moyens (humains et logistiques) et de l'organisation du groupement à la complexité de l'opération ; - La pertinence des références fournies par le candidat sur des opérations similaires ; - Les dispositions pour assurer une présence et une proximité adaptée avec les acteurs de l'opération à La Réunion ; Au vu de la sélection opérée par le jury, le Pa dresse la liste des candidats admis à participer et en informe les candidats évincés. Elimination des candidatures non conformes. Lors de l'examen des dossiers de candidatures par le jury, les conditions d'élimination des candidats sont les suivantes : - Candidats n'ayant pas fourni les documents techniques énumérés ci-dessus permettant d'analyser la candidature ainsi que l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dès lors que leur présence serait indispensable ; - Candidats n'ayant pas respecté la clause d'exclusivité définie à l'article 7.1. - Candidats ne présentant pas les garanties financières minimales exigées par l'article 7-3.2 du présent Rc. Critere De Choix Du Laureat / Evaluation Des Projets - Phase 2 : 1.

Qualité de la conception du projet 2. Pertinence technique et économique du projet 3. Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage Le jury vérifiera la conformité des prestations au règlement du concours, procédera à leur analyse et proposera un classement fondé sur les critères d'évaluation des projets comme suit : Chaque membre à voix délibérative proposera un classement des esquisses (avec ex-æquo éventuels). Le candidat dont le total des classements (déterminant des points) est le plus élevé sera classé premier. Ex : (pour 6 membres à voix délibérative avec un maximum de 18 points) : Un candidat classé 3 fois 1er, 3 fois 2ème, 0 fois 3ème obtiendra un total de 15 points ($3 \times 3 + 3 \times 2 + 0 \times 1$) Un candidat classé 1 fois 1er, 2 fois 2ème, 3 fois 3ème obtiendra un total de 10 points ($1 \times 3 + 2 \times 2 + 3 \times 1$) En cas d'égalité entre 2 esquisses, la voix du président de jury sera prépondérante. Attribution : Le Pa attribuera le marché de maîtrise d'oeuvre après négociation avec le ou les lauréats du concours selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, en application de l'art R. 2122-6 du Ccp

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.6 Motifs d'exclusion

Motifs d'exclusion purement nationaux : « Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique.

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

Titre : Concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'un EHPAD à Saint-Paul sur l'ancien site de l'EPSMR (site du viaduc)

Description : Dans le cadre de l'application de son Schéma Directeur Immobilier, l'EPSMR lance le présent concours restreint de maîtrise d'oeuvre en vue de la construction d'un EHPAD sur le site du Viaduc à Saint-Paul. Le Projet 3ème Age accueillant ce nouvel EHPAD s'inscrit pleinement dans ce nouveau schéma directeur du site, occupant une parcelle de plus de 5000 m². Il constitue la réponse à une nouvelle organisation et besoin suivant la décomposition suivante : - Unité de vie conventionnelle (UV) pour 72 lits - Unité de vie Alzheimer (UVA) pour 30 lits - Pôle d'activité et de soins adaptés (PASA) pour 14 places - Accueil de jour (AJ) pour 14 places - EHPAD hors les murs - Hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation (HTSH) pour 15 lits L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de 16 500 000.00 euro(s) HT valeur Mars 2025

Identifiant interne : S-PF-1644881

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71222000 Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71221000 Services d'architecte pour les bâtiments

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Capacité économique et financière

Description : Chiffre d'affaires annuel général : L'ensemble des éléments relatifs aux conditions de participation sont indiqués à l'article 7.3 du Rc - Exigence : Le chiffre d'affaires global minimum d'une des trois dernières années pour le mandataire et l'ensemble de ses cotraitants sera exigé à hauteur de 1 500 000.00 euro(s)

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Critère :

Type : Autre

Description : Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : L'équipe de MOE comprend un architecte mandataire inscrit à l'ordre français des architectes (ou équivalent). Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché. Le PA interdit au candidat disposant des compétences architecturales de se présenter en agissant en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 1

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1644881>

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

La décision du jury est contraignante pour l'acheteur : non

Prix

Lieu de réception de la prime : 1

Informations complémentaires : Le PA allouera une prime de 82 500 euros HT à chacun des concurrents qui ont remis des prestations conformes. Le jury se prononce, le cas échéant, sur la non-conformité des prestations remises et propose alors une éventuelle réduction de cette prime. Le versement de la prime sera réparti entre les cotraitants sur proposition du mandataire du groupement sollicité en même temps que la remise des

prestations. Cette prime est hors taxes non actualisable et non révisable. Elle couvre tous les frais relatifs à la participation au concours, y compris frais de port et frais de déplacement. La prime sera mandatée dans un délai de 30 jours à compter de la réception d'une facture correspondante à produire par les intéressés et accompagnée des RIB des différents co-traitants. Cette facture n'étant toutefois recevable qu'à compter de la notification de la décision de la maîtrise d'ouvrage concernant les projets des candidats retenus et non retenus. L'attributaire recevra également cette prime qui viendra en déduction du montant de sa rémunération : elle constituera une avance sur l'élément Esquisse

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1644881>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Date limite de réception des offres : 10/06/2025 à 10:00

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Saint-Denis

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Greffe du Tribunal administratif de Saint-Denis

TED eSender : Avenue-Web Systèmes

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 17FAAC69-F4F2-9C08-E308E48E05BAF425

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : CHU de la Réunion
Numéro d'enregistrement : 42698
Adresse postale : Allée des Topazes Cs 11021
Ville : Saint Denis
Code postal : 97400
Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)
Pays : France
Point de contact : M. Le Directeur
Adresse électronique : service.achats@chu-reunion.fr
Téléphone : 0262359540
Adresse internet : <http://www.chu-reunion.fr/>
Profil de l'acheteur : <http://chu-reunion.marches-publics.info/>
Rôles de cette organisation :
Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Tribunal administratif de Saint-Denis
Numéro d'enregistrement : 17FAAC85-DB59-6F7F-CA53708772778784
Adresse postale : 27, rue Félix Guyon
Ville : Saint-Denis de la Réunion
Code postal : 97488
Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)
Pays : France
Adresse électronique : greffe.ta-saint-denis@juradm.fr
Téléphone : 0262924360
Télécopieur : 0262924362
Adresse internet : <http://www.ta-saint-denis.juradm.fr>
Rôles de cette organisation :
Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Greffe du -Tribunal administratif de Saint-Denis
Numéro d'enregistrement : 17FAAC94-0678-1DAE-EFAEDF77B4EFB6B3
Adresse postale : 27, rue Félix Guyon
Ville : Saint-Denis de la Réunion

Code postal : 97488

Subdivision pays (NUTS) : La Réunion (FRY40)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-saint-denis@juradm.fr

Téléphone : 0262924360

Télécopieur : 0262924362

Adresse internet : <http://www.ta-saint-denis.juradm.fr>

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 41e611dc-1ab9-41c1-b612-be6b1e811c1d - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 09/05/2025 à 17:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/05/2025